

## **FICHE CURSUS**

### **Département : Danse**

### **Discipline : Danse classique**

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la danse classique au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

#### **Professeurs**

Alexandre Carniato, Vanessa Legassy, Romane Sauzer.

#### **Accompagnateurs**

Julie Gueroev, Mariia Esaulova, Karibay Narvaez.

#### **Organisation des cycles**

##### **Initiation à la danse classique, réservée aux Saint-Mauriens**

Durée : 1 an non renouvelable.

Conditions d'accès : audition sous la forme d'un cours en fin d'année scolaire précédente. L'admission définitive dans le cursus est validée par le Directeur du Conservatoire ou son représentant lors de l'examen de la fin d'année scolaire suivante.

Age : 7 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 1 cours d'une heure.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en situation de cours en présence du professeur et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Lors de ce contrôle peut être décidé un passage anticipé en 1C1.
- **Examen de fin d'année** : en studio, devant un jury interne composé de professeurs de danse et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Le jury se prononce sur l'admission ou non des élèves dans le cursus de danse classique.

Programme : exercices de cours.

## Premier cycle

Il est constitué de 3 phases : 1C1, 1C2, 1C3.

Durée : 5 ans maximum.

Conditions d'accès : être admis en cursus de danse classique lors de l'examen de fin d'année pour les élèves ayant suivi l'année d'initiation en danse. Pour les élèves extérieurs, être admis lors de l'audition d'entrée à la fin du mois de juin. L'admission définitive dans le cursus est validée par la Direction en accord avec le professeur principal lors de l'examen de la fin d'année scolaire suivante.

Programme de l'audition d'entrée :

- En 1C1 et 1C2 : test en situation de cours.
- En 1C3 : une variation libre

Limites d'âge : minimum 8 ans - maximum 12 ans.

Nombre de cours hebdomadaires : 2 cours en 1C1 et 1C2, 3 cours en 1C3 (+ 1 pour les élèves en classe à horaires aménagés danse CHAD).

Discipline complémentaire optionnelle : formation musicale.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en situation de cours. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation du professeur est apposée au dossier de l'élève. Lors de ce contrôle peut être décidé pour les 1C1 ou 1C2 un passage anticipé dans le niveau supérieur.

**Examens d'intra-cycle 1C1 et 1C2** : en studio en fin d'année scolaire devant un jury interne composé des professeurs de danse classique du Conservatoire et du Directeur ou de son représentant. Le jury décide du passage de l'élève mention très bien, bien ou assez bien. L'absence de mention entraîne le redoublement ou la réorientation vers une autre structure.

- Programme : au choix du professeur.

*Deux années consécutives sans mention à l'intérieur d'un cycle entraînent la radiation de l'élève.*

- **Examen de fin de cycle** : cet examen est public et se déroule sur scène en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur le passage ou non en deuxième cycle. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien, bien ou assez bien. L'absence de mention entraîne le redoublement ou la réorientation vers une autre structure.

Programme : présentation de classe et variation imposée par le Ministère (fin de 1<sup>er</sup> cycle).

*Deux années consécutives sans mention à l'intérieur d'un cycle entraînent la radiation de l'élève.*

## Deuxième cycle

Il est constitué de 3 phases : 2C1, 2C2, 2C3.

Durée : 5 ans maximum.

Conditions d'accès : pour les élèves du conservatoire, avoir réussi l'examen de fin d'année. Pour les élèves extérieurs, être admis lors de l'audition d'entrée à la fin du mois de juin. L'admission définitive dans le cursus est validée par la Direction en accord avec le professeur principal lors de l'examen de la fin d'année scolaire suivante.

Programme de l'audition d'entrée : une variation libre.

Limites d'âge : minimum 10 ans – maximum 15 ans.

Nombre de cours hebdomadaires : 3 cours (+ 1 pour les élèves en classe à horaires aménagés danse CHAD).

Discipline complémentaire obligatoire :

- 2<sup>e</sup> discipline chorégraphique, un cours hebdomadaire (contemporain ou jazz),

Disciplines complémentaires optionnelles :

- 3<sup>e</sup> discipline chorégraphique, un cours hebdomadaire (contemporain ou jazz),
- formation musicale,
- histoire de la danse (à partir du niveau 2C3),
- anatomie, AFCMD (à partir du niveau 2C3).

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en situation de cours. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation du professeur est apposée au dossier de l'élève. Lors de ce contrôle peut être décidé pour les 2C1 ou 2C2 un passage anticipé dans le niveau supérieur.
- **Examens d'intra-cycle 2C1 et 2C2** : ces examens sont publics et se déroulent sur scène en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes. Le jury décide du passage de l'élève mention très bien, bien ou assez bien. L'absence de mention entraîne le redoublement ou la réorientation vers une autre structure.

*Deux années consécutives sans mention à l'intérieur d'un cycle entraînent la radiation de l'élève.*

Programme :

- en 2C1 présentation de classe, une variation et exercice de pointes,
- en 2C2 présentation de classe et une variation (sur pointes ou sur demi-pointes selon les capacités de l'élève).
- **Examen de fin de cycle** : cet examen est public et se déroule sur scène en fin d'année scolaire. le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes. Il se prononce sur le passage ou non en troisième cycle court. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien, bien ou assez bien. L'absence de mention entraîne le redoublement ou la réorientation vers une autre structure.

*Deux années consécutives sans mention à l'intérieur d'un cycle entraînent la radiation de l'élève.*

Programme : présentation de classe et variation imposée par le Ministère (fin de 2<sup>e</sup> cycle).

Les élèves peuvent, sur l'avis de leur professeur, se présenter en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé avec le programme correspondant. Ils doivent en faire la demande écrite et motivée auprès du jury.

Diplôme : le **BEC** (Brevet d'études chorégraphiques) est délivré avec ou sans mention.

### **Troisième cycle court, 3Cc**

Durée : 2 à 4 ans maximum.

Conditions d'accès : avoir réussi l'examen de fin d'année pour les élèves du Conservatoire ou être admis lors de l'audition d'entrée en fin d'année scolaire précédente pour les élèves extérieurs.

Programme de l'audition d'entrée : variation de fin de 2<sup>e</sup> cycle imposée par le Ministère.

Limites d'âge : minimum 14 ans – maximum 26 ans.

Nombre de cours hebdomadaires : 3 cours (+ 1 pour les élèves en CHAD).

Discipline complémentaire obligatoire :

- 2<sup>e</sup> discipline chorégraphique, un cours hebdomadaire (contemporain ou jazz),

Disciplines complémentaires optionnelles :

- 3<sup>e</sup> discipline chorégraphique, un cours hebdomadaire (contemporain ou jazz),
- formation musicale danseur,
- histoire de la danse,
- anatomie, AFCMD.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en situation de cours. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation du professeur est apposée au dossier de l'élève.
- **Examen de contrôle** : cet examen est public et se déroule sur scène en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes. Le jury peut décerner une mention très bien, bien ou assez bien.

*Deux années consécutives sans mention à l'intérieur d'un cycle entraînent la radiation de l'élève.*

Programme : présentation de classe et une variation au choix du professeur.

Les élèves peuvent, sur l'avis de leur professeur, se présenter en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé avec le programme correspondant. Ils doivent en faire la demande écrite et motivée auprès du jury.

- **Examen de fin de cycle, UV principale de CEC** : cet examen est public et se déroule sur scène en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV principale du Certificat d'études chorégraphiques mention très bien, bien ou assez bien.

Programme : présentation de classe, variation imposée du Ministère au choix du professeur et si possible une composition individuelle.

Les élèves peuvent, sur l'avis de leur professeur, se présenter en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé avec le programme correspondant. Ils doivent en faire la demande écrite et motivée auprès du jury.

*Deux années consécutives sans mention à l'intérieur d'un cycle entraînent la radiation de l'élève.*

Diplôme : le CEC (Certificat d'études chorégraphiques) est délivré après l'obtention de

- l'UV principale de danse classique mention très bien, bien ou assez bien,
- l'UV complémentaire de la deuxième discipline chorégraphique (contemporain ou jazz) mention très bien, bien ou assez bien.

### **Troisième cycle spécialisé, 3CSpé**

Durée : 2 à 4 ans maximum.

Conditions d'accès : réussir l'admission en 3<sup>e</sup> spécialisé lors de l'examen de fin d'année pour les élèves du Conservatoire ou l'audition d'entrée à la fin du mois de juin pour les élèves extérieurs.

Programme de l'audition d'entrée : deux variations (variation de fin de 2<sup>e</sup> cycle imposée par le Ministère sur pointes + une variation au choix) et un entretien portant sur les motivations du candidat.

Limites d'âge : minimum 14 ans – maximum 26 ans.

Nombre de cours hebdomadaires : 4 cours (+ 1 pour les élèves en CHAD).

Disciplines complémentaires obligatoires (1 cours hebdomadaire) : danse contemporaine et/ou danse jazz, jeune ballet, formation musicale danseur, histoire de la danse et modules d'anatomie, AFCMD.

Evaluation :

- **Examen de contrôle** : cet examen est public et se déroule sur scène en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes. Le jury peut décerner une mention très bien, bien ou assez bien.

*Deux années consécutives sans mention à l'intérieur d'un cycle entraînent la radiation de l'élève.*

Programme : présentation de classe et une variation libre (répertoire ou autre).

Les élèves ont la possibilité de présenter l'UV principale de CEC avec le programme correspondant s'ils ne l'ont pas obtenue précédemment.

**Examen de fin de cycle, UV principale de DEC (Diplôme d'études chorégraphiques)** : cet examen est public et se déroule sur scène en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes. Il se prononce sur l'obtention ou non de l'unité de valeur principale du

Diplôme d'études chorégraphiques mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV.

Si l'UV est obtenue, le jury se prononce sur l'admission ou non en perfectionnement.

Programme : présentation de classe, deux variations dont une imposée par le Ministère (fin de 3<sup>e</sup> cycle) et si possible un travail collectif en lien avec le jeune ballet.

*Deux années consécutives sans mention à l'intérieur d'un cycle entraînent la radiation de l'élève.*

Diplôme : le **DEC** (Diplôme d'études chorégraphiques) est délivré après l'obtention de

- l'UV principale de danse classique mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire de danse contemporaine ou jazz mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire de formation musicale danseur mention très bien, bien ou assez bien,
- l'UV complémentaire d'histoire de la danse mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire d'anatomie, AFCMD mention très bien, bien ou assez bien,
- l'attestation d'assiduité au jeune ballet.

### **Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur, CPES**

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : concours d'entrée au 2<sup>e</sup> trimestre de l'année civile.

Programme du concours d'entrée :

- cours de danse classique d'une durée de 1 h 30,
- variation libre,
- entretien.

Limites d'âge : minimum 14 ans - maximum 20 ans (les élèves de moins de 15 ans au 31 décembre de l'année en cours peuvent bénéficier d'un allègement horaire).

#### Evaluation

- **Continue** par l'ensemble des professeurs.
- **Examens blancs** de préparation aux concours d'entrée dans l'enseignement supérieur.
- **Examens de fin d'année** : le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes et décerne une mention très bien, bien ou assez bien.

Programme : présentation de classe, variation (répertoire ou autre), variation libre et si possible travail collectif en lien avec le jeune ballet.

Ce cursus, non diplômant, est organisé en unités d'enseignement :

- **UE1 : Discipline principale** danse classique (4 à 5 cours hebdomadaires de 1 h 30 à 2 h).
- **UE2 : Disciplines complémentaires** danse contemporaine (3 cours hebdomadaires de 1 h 30 à 2 h), danse jazz (1 cours hebdomadaire de 1 h 30 optionnel).
- **UE3 : Jeune ballet** (3 heures hebdomadaires).
- **UE4 : Enseignements complémentaires**
  - formation musicale danseur, 1 cours hebdomadaire de 1 heure ;
  - histoire de la danse, 1 cours hebdomadaire de 1 heure ;

- méthodologies corporelles : anatomie, AFCMD (Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé), Pilates, gestion du stress.

• **UE5 : Préparation à l'enseignement supérieur**

Modules présentés par des intervenants spécifiques (connaissance de l'environnement professionnel, présentation des établissements d'enseignement supérieur), master class, immersion dans une école d'enseignement supérieur (observation de cours au CNSMDP et/ou restitutions publiques de l'ensemble chorégraphique du CSMDP), rendez-vous individuels avec le responsable pédagogique, suivi personnalisé pour la préparation de concours et auditions, initiation à la pédagogie (observation de cours au Conservatoire, fréquence à définir selon l'emploi du temps de l'élève).

## **Perfectionnement**

Durée : 1 an, possibilité d'une 2<sup>e</sup> année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Conditions d'accès : concours d'entrée à la fin du mois de juin précédent ouvert aux titulaires de l'UV principale du DEC de danse classique ou d'un diplôme équivalent.

Programme de l'audition d'entrée : une variation libre.

Nombre de cours hebdomadaires : 5 cours.

Limite d'âge : 26 ans.

Disciplines complémentaires obligatoires : jeune ballet.

Disciplines optionnelles (dans la limite des places disponibles) : danse contemporaine et/ou danse jazz, formation musicale, histoire de la danse, anatomie, AFCMD.

Evaluation

**Examen de fin d'année** : cet examen est public et se déroule sur scène en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes. Il se prononce sur l'obtention ou non d'une attestation de perfectionnement mention très bien ou bien.

Programme : présentation de classe, deux variations et si possible un travail collectif (jeune ballet).

## **Double cursus**

Possibilité de suivre simultanément les cursus de danse classique et de danse contemporaine en disciplines principales à partir du niveau 3Cc sous réserve de la compatibilité des emplois du temps.

**N.B. : les élèves dans l'incapacité de monter sur pointes peuvent poursuivre leurs études dans le cursus jusqu'au 3<sup>e</sup> cycle court et présenter le CEC en demi-pointes.**